



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 26 JUIN 2024

**AFFAIRE N° 19-20240626**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET  
PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA CASUD**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christian LANDRY, le doyen d'âge (à l'affaire n° 01-20240626), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, le Président de séance (de l'affaire n° 02-20240626 à n° 13-20240626), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président (de l'affaire n° 14-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 28

Absents représentés : 02

Absents : 18

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à n° 13-20240626), THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240626), BENARD Monique (de l'affaire n° 01 à n° 03-20240626), FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon -**

BASSIRE Nathalie par FONTAINE Gilles (de l'affaire n° 06 à n° 19-20240626), BENARD Monique par SOUBAYA Josian (de l'affaire n° 04 à n° 19-20240626).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEVENEUR Inelda, K/BIDI Emeline représentée par HOAREAU Sylvain, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry représenté par LEBON David.

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles représenté par BENARD Monique (de l'affaire n° 01-20240626 à l'affaire n° 03-20240626).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles (de l'affaire n° 04-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



## AFFAIRE N° 19-20240626

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA CASUD

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Par ailleurs, à l'occasion de l'assemblée du 5 avril dernier, les résultats 2023 des 5 budgets de la CASUD (Principal et 4 Annexes) ont été provisoirement arrêtés puis ont fait l'objet d'une procédure d'affectation en vue de les reprendre par anticipation dès le vote du Budget Primitif 2024.

L'examen des comptes de clôture de l'année 2023 au cours de cette séance communautaire a permis d'arrêter les résultats définitifs 2023 pour chacun des budgets de la CASUD qui se présentent avec les indicateurs suivants :

#### 1) Le résultat définitif de fonctionnement 2023 à affecter

BUDGET	Résultat de Fonctionnement 2023 à affecter
Budget Principal.	12 516 809,05
Budget Annexe Eau.	7 136 467,60
Budget Annexe Assainissement Collectif	1 805 596,51
Budget Annexe Assainissement non Collectif	11 457,51
Budget Annexe transport	- 306 017,91
<b>TOTAL</b>	<b>21 164 312,76</b>

#### 2) Le besoin de financement 2023 à couvrir (investissement)

BUDGET	Solde investissement 2023 (1)	Restes à réaliser 2023 nets (2)	Résultats 2023 (1)+(2)	Besoin de financement à couvrir (si résultat -)
Budget Principal	-2 576 488,82	-1 370 117,85	-3 946 606,67	3 946 606,67
Budget Annexe Eau.	-6 911 570,84	-336 341,45	-7 247 912,29	7 247 912,29
Budget Annexe Assainissement Collectif	-2 108 068,81	+2 250 716,43	+142 647,62	0
Budget Annexe Assainissement non Collectif	+20 593,14	0	+20 593,14	0
Budget Annexe transport	+1 358 349,43	-27 806,40	+1 330 543,03	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 10 217 185,90</b>	<b>516 450,73</b>	<b>- 9 700 735,17</b>	<b>11 194 518,96</b>

Le solde d'investissement 2023 et les restes à réaliser 2023 ont font l'objet d'un simple report en section d'investissement lors du vote du budget primitif 2024 le 5 avril dernier (compte 001 pour le solde d'investissement).

### 3) Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023

Budget	Résultat fonctionnement 2023 à affecter	Affectation au Budget 2024		
		Fonctionnement Dépenses (compte 002)	Fonctionnement Recettes (compte 002)	Investissement Recettes (compte 1068)
Budget Principal.	12 516 809,05	0	8 570 202,38	3 946 606,67
Budget Annexe Eau.	7 136 467,60	0	0	7 136 467,60
Budget Annexe Assainissement Collectif	1 805 596,51	0	1 805 596,51	0
Budget Annexe Assainissement non Collectif	11 457,51	0	11 457,51	0
Budget Annexe transport	- 306 017,91	306 017,91	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21 164 312,76</b>	<b>306 017,91</b>	<b>10 387 256,40</b>	<b>11 083 074,27</b>

Les résultats définitifs de 2023 sont identiques à ceux présentés provisoirement lors de l'assemblée du 5 avril dernier.

De même, les résultats de fonctionnement de 2023 sont affectés définitivement dans le budget 2024 dans les mêmes conditions que lors de la procédure d'affectation provisoire adoptée au précédent conseil communautaire.

Il est rappelé que les résultats de fonctionnement 2023, les soldes d'investissement 2023 et les restes à réaliser au 31 décembre 2023 ont déjà été repris par anticipation dans le budget 2024 à l'occasion du vote du Budget Primitif.

**Vu** les instructions comptables M57 et M4, applicables au budget principal et aux budgets annexes.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 du budget principal et des budgets annexes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

#### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie représentée par M. Gilles FONTAINE et M. FONTAINE Gilles),**

- **approuve l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 du budget principal et des budgets annexes,**



- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 02

Pour : 28

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



Doris TECHER

Le Président de séance,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Bachil VALY



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 11/07/2024